

## **Communiqué de presse N°1/ 2011 du ROSO :**

### **Site pollué de Villers Saint Sépulcre : le ROSO demande à la préfecture la création du Commission locale d'Information et de Surveillance( CLIS)**

Par courrier en date du 15 janvier dernier le ROSO a demandé à Monsieur le Préfet de l'Oise, la création d'une commission locale d'information et de surveillance.

Le ROSO estime nécessaire la création de cette commission (équivalente à celle du site de Nery-Saintines) pour permettre une information transparente et régulière sur la surveillance actuelle de ce site extrêmement pollué.

En effet, tous les industriels qui se succédés à Villers-Saint-Sépulcre depuis 1850 (Compagnie Générale la Saturnine, Electrochimie, Ugine Kuhlmann, Pechiney Ugine Kuhlmann, CDF Chimie, General Electric Plastics, Sabic Innovation..) ont laissé de grandes quantités de terres souillées par des molécules toxiques pour l'environnement et la santé.

Alors que de nombreux sites pollués sont aujourd'hui orphelins (sans propriétaire solvable) et nécessitent l'intervention financière de l'état pour dépolluer (exemple Nery-Saintines), celui de Villers Saint Sépulcre n'en est pas là.

Le ROSO demande que cette commission puisse :

- vérifier l'état des prescriptions applicables au propriétaire-exploitant (arrêté préfectoral du 17 décembre 2009)
- consulter les résultats des analyses d'eaux souterraines et de surface obligatoires
- demander une présentation du plan de gestion déposé par IEP.
- avoir un bilan complet des pollutions encore présentes sur le site (dans les terres, eaux, sédiments) et de leur impact sur l'environnement
- analyser les impacts potentiels des travaux envisagés par le Symove sur ce site
- connaître les projets en termes de dépollution par le propriétaire actuel IEP.
- vérifier le bon fonctionnement de la station de traitement et détoxification

Il faut rappeler que sur ce site, on trouve encore :

- une zone dite « ancienne décharge » estimée à 77000m<sup>3</sup> de boues dont 40% contiennent des cyanures totaux à 600mg/kg .Des estimations font état de 110kg de cyanures libres, plusieurs dizaines de tonnes de cyanures totaux.
- des terres polluées sur le site avec métaux, HAP, trichloréthylène, tetrachlorethylène, dichloroéthane, toluène, arsenic...
- une lagune contenant 65000m<sup>3</sup> de boues avec du cadmium, du styrène.

- des sédiments de la rivière le Therain fortement contaminés : Benzonfluoranthene 1100mg/kg, 3300 mg/kg de Chrysène, 6400mg/kg de Phénanthrène, 930 mg/kg Benzo(a) pyrène....

Les données accessibles sur le site de l'INERIS sont explicites vis-à-vis de ces molécules :

- Benzofluoranthène : R45, R50,R53
- Chrysène : R45, R68, R50,R53
- Benzo (a) pyrène : R45, R60
- Cyanures de potassium : R26/27/28/32/50/53

R45= peut provoquer le cancer

R50= très toxiques pour les organismes aquatiques

R53= Toxique pour la flore

R60= Peut altérer la fertilité

R68= possibilités d'effets irréversibles

R26/27/28= très toxiques par inhalation, contact avec la peau...

Le ROSO s'interroge par ailleurs du niveau réel d'information des élus du Symove sur l'état actuel de pollution du site , des contraintes d'exploitation et de construction associées, de l'évaluation des impacts environnementaux et sanitaires et ceci au moment du choix du site.

La pollution semble plus étendue et complexe que la simple emprise du projet Symove. Le ROSO demande par ailleurs aux pollueurs de payer pour la dépollution.